

2003

RAPPORT D'ACTIVITÉ



Rapport annuel 2003



Avant-propos

Le présent rapport d'activité de la Communauté de communes du Plateau Picard, établi pour l'année 2003 en application de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal de chaque commune membre de la Communauté, au cours d'une séance publique où les délégués de la commune au conseil de la Communauté sont entendus.

Le Président de la Communauté de communes peut être entendu par le conseil municipal de chaque commune membre, à sa demande ou à la demande du conseil municipal.

Les délégués de la commune au conseil communautaire doivent rendre compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de la Communauté.

Le présent rapport ne contient pas ou peu de données financières, mais les activités décrites comportent un renvoi aux fonctions budgétaires qui se trouvent dans le compte administratif 2003.

Sommaire

Avant-propos	3
Le territoire du Plateau Picard	6
Les assemblées délibérantes de la Communauté de communes	6
Organigramme	6
<i>Le conseil communautaire</i>	<i>6</i>
<i>Le bureau</i>	<i>7</i>
Les compétences de la Communauté de Communes	8
Principes	8
<i>Le principe de spécialité des compétences</i>	<i>8</i>
<i>Le principe d'exclusivité des compétences</i>	<i>8</i>
<i>Le principe de subsidiarité des compétences</i>	<i>8</i>
Liste des compétences exercées	8
Les Réalisations 2003	9
Aménagement de l'espace	9
<i>Projet de territoire et tout autre dispositif contractuel de programmation, de développement et d'aménagement du territoire</i>	<i>9</i>
<i>Charte de coopération inter-territoriale entre le Plateau Picard et le Clermontois</i>	<i>10</i>
<i>Le Pays Plateau Picard - Clermontois</i>	<i>10</i>
Développement économique	11
<i>Zones d'activités économiques d'intérêt communautaire</i>	<i>11</i>
<i>Actions de développement économique favorables à l'implantation des entreprises</i> ..	<i>11</i>
Environnement	11
<i>Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés</i>	<i>11</i>
<i>Politique de lutte contre la pollution et de protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau. Promotion des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Assainissement autonome</i>	<i>12</i>
Mise en valeur du paysage	13
<i>Promotion et valorisation d'actions intercommunales de protection et de mise en valeur du paysage et du patrimoine</i>	<i>13</i>
Secours et lutte contre l'incendie	13
<i>Contribution légale aux services d'incendie et de secours</i>	<i>13</i>
Politique de l'habitat et du logement	14
<i>Dispositif d'accueil, d'information et d'orientation sur le logement en faveur des communes et des habitants</i>	<i>14</i>
Affaires scolaires	14
<i>Participation aux dépenses d'investissement pour l'extension et la rénovation des collèges par convention avec le département</i>	<i>14</i>

<i>Gestion des terrains et équipements sportifs existants, attenants aux collèges (gymnases)</i>	14
<i>Création et gestion d'un service d'apprentissage scolaire de la natation.....</i>	15
Voirie et transports	15
<i>Programmation et réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie incluse dans le plan intercommunal des déplacements</i>	15
<i>Étude de définition d'une voirie communale d'intérêt communautaire.....</i>	15
<i>Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire : nouvelles voies de desserte des zones d'activité.....</i>	16
Services sociaux	16
<i>Politique globale en faveur de la petite enfance</i>	16
<i>Opérations d'échanges sur des thèmes intéressant plusieurs centres de loisirs</i>	18
<i>Gestion d'un service à caractère social de portage de repas à domicile.....</i>	18
<i>Politique pour l'insertion économique et sociale des personnes privées d'emploi</i>	20
Développement culturel.....	22
<i>Opérations en faveur des pratiques artistiques</i>	22
<i>Élaboration d'un plan de développement de la lecture.....</i>	23
<i>Manifestations s'inscrivant dans le cadre d'une programmation territoriale</i>	23
<i>Découverte mutuelle et échange avec le Mali</i>	24
Équipements et services sportifs	24
Autres actions ou opérations	24
<i>Opération Picardie en Ligne.....</i>	24
Les moyens	25
Les moyens financiers.....	25
<i>Dépenses réelles de fonctionnement.....</i>	25
<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	25
<i>Dépenses réelles d'investissement</i>	25
Le Personnel	25
Les moyens techniques.....	25
<i>Informatique</i>	25
<i>Véhicules</i>	26
L'information et la communication	26
Patrimoine	26
<i>Projet de création des locaux des services techniques</i>	26
Annexe	26
Séances du Conseil communautaire.....	27
Séances du Bureau.....	29

Le bureau

Il est élu par le conseil communautaire parmi ses membres. Il est composé de 21 membres :

- ▶ le président,
- ▶ 8 vice-présidents,
- ▶ 12 autres membres.

Le président et le bureau sont chargés, sous le contrôle du conseil communautaire, de préparer et d'exécuter les décisions du conseil.

En outre, le président et le bureau peuvent être chargés du règlement de certaines affaires et recevoir à cet effet délégation d'une partie des attributions du conseil. Lors de chaque réunion du conseil, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du conseil.

Le président

C'est l'organe exécutif du conseil. Il prépare et exécute les délibérations. Ses fonctions administratives sont très comparables à celles d'un maire.

- ▶ M. Jean BERNARD, maire de Moyenneville, est l'actuel président de la Communauté de communes.

Les huit vice-présidents

Ils assistent le président dont ils ont reçu délégation d'une partie des fonctions ; en outre, ils sont présidents-délégués des commissions de travail créées par le conseil. Ce sont :

- ▶ M. Jean-Louis HENNON, maire de Courcelles-Epayelles, 1er vice-président, délégué aux déchets ménagers et disposant d'une délégation générale de signature, en cas d'absence ou d'empêchement du président ;
- ▶ Mme Céline FLOUQUET, adjointe au maire de Saint-Just-en-Chaussée, vice-présidente déléguée aux finances et à l'intercommunalité ;
- ▶ M. Jean PECHO, maire de Wacquemoulin, vice-président délégué à l'action culturelle et au projet éducatif ;
- ▶ Mme Évelyne DESMAREST, adjointe au maire de Godenvillers, vice-présidente déléguée à la vie sociale de la Communauté, aux équipements et services sportifs ;
- ▶ M. Frans DESMEDT, maire de Saint-Just-en-Chaussée, vice-président délégué au développement économique et à l'insertion économique et sociale ;
- ▶ M. Dominique FONTAINE, conseiller municipal de Tricot, vice-président délégué aux bâtiments, au patrimoine et aux services techniques ;

- ▶ M. Régis FLAMAND, maire d'Essuiles-Saint-Rimault, vice-président délégué à l'eau et à l'assainissement ;

- ▶ M. Pierre DESANDERE, maire de Fournival, vice-président délégué au plan des déplacements, au transport et à la voirie.

Les douze autres membres

Ils délibèrent avec le président et les vice-présidents pour préparer, à l'intention du conseil, des projets de délibérations et des propositions d'orientations pour l'aménagement et le développement du Plateau picard. Le bureau règle également par ses délibérations les affaires de la Communauté relevant des attributions dont il a reçu délégation du conseil. Ceux sont :

MM. Bernard THIOU (Saint-Martin-aux-Bois), Jean-Yves BAILLET (Le Ployron), Jacques BOCQUET (Tricot), Danièle CLAVIER, (Ferrières), Daniel MATHEY (Cuignières), Boris GOGNY-GOUBERT (Saint-Rémy-en-l'Eau), Jean-François VALAT (La Neuville Roy), Jacques JUMEL (Lieuwillers), Nicolas SAINTE BEUVE (Rouvillers), Jean-Michel HAINSELIN (Wavignies), Jean-Jacques PIK (Fournival) et Michel BOURGEOIS (Maignelay-Montigny).

Les neuf commissions

Elles sont créées par le Conseil, parmi ses membres, pour l'assister, ainsi que le président et le bureau, dans la préparation et le suivi d'exécution des décisions. Elles s'intitulent :

- ▶ Aménagement et cadre de vie
- ▶ Développement économique
- ▶ Déchets ménagers
- ▶ Eau et assainissement
- ▶ Travaux-bâtiments-voirie-services techniques
- ▶ Vie sociale de la Communauté
- ▶ Action culturelle, projet éducatif
- ▶ Finances et intercommunalité
- ▶ Information et communication

Le président de la Communauté de communes est, de droit, président de toutes les commissions. Celles-ci désignent un président qui est le délégué du président en cas d'empêchement.

Les compétences de la Communauté de Communes

Une Communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) fondé sur la libre volonté des communes qui le constituent de se fédérer autour d'un projet commun de développement et d'aménagement.

Pour élaborer et réaliser ensemble ce projet, les communes choisissent de transférer à la Communauté de communes un certain nombre de leurs compétences que cette dernière exerce alors en leur lieu et place.

Principes

Le principe de spécialité des compétences

Contrairement aux collectivités territoriales (communes, départements, régions), les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), tels que la Communauté de communes du Plateau picard, ne disposent pas d'une compétence générale sur toute affaire d'intérêt local.

Ils obéissent au principe de spécialité : ils ne peuvent intervenir que dans les matières qui leur ont été transférées préalablement par les communes.

Toute action, toute dépense de la communauté dans des affaires communales étrangères aux compétences transférées sont illégales.

Le principe d'exclusivité des compétences

Lorsqu'une commune transfère l'une de ses compétences à un EPCI, elle en est immédiatement et totalement dessaisie.

Toute délibération du conseil municipal, toute action ou toute inscription de dépense au budget communal se rapportant à cette compétence sont illégales.

Les compétences des communes membres et de l'EPCI sont exclusives les unes des autres.

Il est donc très important, lors d'un transfert de compétence, de bien réfléchir au partage entre ce qui doit rester communal et ce qu'il est pertinent de confier à l'EPCI. Les notions « d'intérêt intercommunal » ou « d'intérêt communautaire » permettent de définir ce partage des responsabilités. L'intérêt intercommunal permet une répartition des compétences entre communes et EPCI ; l'intérêt communautaire permet un partage à l'intérieur même d'une compétence (quand c'est possible pratiquement...).

Le principe de subsidiarité des compétences

Le principe de subsidiarité veut que l'on confie à un autre niveau d'administration ce que l'on ne peut pas faire soi-même (pour quelque raison que ce soit). Ce principe n'a pas de valeur juridique, mais il peut aider les élus locaux pour la répartition entre intérêt communal et intérêt intercommunal ou communautaire.

Liste des compétences exercées

Les statuts de la Communauté de communes du Plateau Picard, modifiés au 6 juin 2003, disposent qu'elle exerce au lieu et place des communes membres les compétences suivantes (les numéros sont des domaines de compétence et chaque point, une compétence proprement dite) :

1° En matière d'aménagement de l'espace

- ▶ Schéma directeur, schéma de secteur et tous documents d'urbanisme en tenant lieu ;
- ▶ Aménagement rural ;
- ▶ Plan intercommunal des déplacements ;
- ▶ Projet de territoire et tout autre dispositif contractuel de programmation, de développement et d'aménagement du territoire.

2° En matière de développement économique

- ▶ Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire, soit les nouvelles zones d'activités ; est notamment concernée, la nouvelle zone qui sera créée par la communauté sur la zone d'Argenlieu, commune d'Avrechy ;
- ▶ Actions de développement économique d'intérêt communautaire, soit l'ensemble des actions tendant à favoriser l'implantation des entreprises.

3° En matière d'environnement

- ▶ Élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés ;
- ▶ Politique de lutte contre la pollution et de protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau ;
- ▶ Mise en valeur des pratiques agricoles et industrielles respectueuses de l'environnement ;
- ▶ Assainissement autonome.

4° En matière de mise en valeur du paysage

► Promotion et valorisation d'actions intercommunales de protection et de mise en valeur du paysage et du patrimoine.

5° En matière de secours et de lutte contre l'incendie

► Contribution légale aux services d'incendie et de secours.

6° En matière de politique de l'habitat et du logement

► Programme local de l'habitat ;

► Dispositif d'accueil, d'information et d'orientation sur le logement en faveur des communes et des habitants.

7° En matière scolaire

► Participation aux dépenses d'investissement pour l'extension et la rénovation des bâtiments scolaires du 2^{ème} degré, par convention avec le département ;

► Gestion des terrains et équipements sportifs existants, attenants aux collèges d'enseignement du 2^{ème} degré ;

► Création et gestion d'un service d'apprentissage scolaire de la natation ;

► Projet éducatif global avec l'Éducation nationale.

8° En matière de voirie et de transport

Programmation et réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie incluse dans le plan intercommunal des déplacements ;

Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire, soit les nouvelles voies de desserte des zones d'activité.

9° En matière de services sociaux

► Politique globale en faveur de la petite enfance ;

► Opérations d'échanges sur des thèmes intéressant plusieurs centres de loisirs ;

► Action sociale facultative dans le cadre d'une programmation territoriale ;

► Gestion d'un service à caractère social de portage de repas à domicile ;

► Création et gestion de petites unités de vie pour personnes âgées ;

► Politique pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes privées d'emploi ;

► Organisation d'un service de transports publics à caractère social intéressant l'ensemble des communes.

10° En matière de développement culturel

► Opérations en faveur des pratiques artistiques ;

► Politique de mise en valeur de l'identité culturelle du Plateau Picard ;

► Élaboration d'un plan de développement de la lecture ;

► Manifestations s'inscrivant dans le cadre d'une programmation intercommunale.

11° En matière d'équipements et de services sportifs

► Schéma des équipements sportifs intercommunaux ;

► Organisation de manifestations sportives intercommunales.

Les Réalisations 2003

Aménagement de l'espace

Projet de territoire et tout autre dispositif contractuel de programmation, de développement et d'aménagement du territoire

En juin 2002, les membres de la commission « Aménagement, habitat et cadre de vie » et les Vice-présidents ont souhaité actualiser le Projet de Territoire établi en 1993. Pour permettre une réappropriation de ce projet par le Conseil communautaire, le travail d'actualisation serait réalisé en Commission par les élus, aidés des techniciens.

Ce travail s'est poursuivi durant l'année 2003. Le Projet de Territoire ainsi actualisé devrait être validé en conseil communautaire en 2004.

Pour faire suite à l'appel à projet lancé en mai 2003, les membres de la commission « Aménagement, habitat et cadre de vie » et les vice-présidents ont préparé parallèlement la programmation 2004-2006 du FRDL (Fonds Régional de Développement Local) du

Plateau Picard. Cette programmation a ainsi été transmise au Conseil Régional de Picardie. Elle s'oriente plus particulièrement vers :

- ▶ La protection de l'environnement avec la création et l'extension de deux déchetteries ;
- ▶ Les équipements sportifs et de loisirs, avec la réhabilitation des deux gymnases de la Communauté, la création de plateaux sportifs, de terrains multi-sports, de tennis couverts et d'espaces jeux pour enfants ;
- ▶ L'amélioration de la formation des jeunes avec l'aide au fonctionnement de la Mission Locale Rurale du Grand Plateau Picard ;
- ▶ La mise en œuvre opérationnelle du PID (Plan Intercommunal des déplacements).

Les membres de la commission « Aménagement, habitat et cadre de vie » et les vice-présidents doivent désormais préparer la nouvelle convention d'objectifs avec le Conseil Régional de Picardie (remplaçant celle du 29 avril 1994), ce qui permettra la mise en œuvre opérationnelle de la programmation 2004-2006.

Charte de coopération inter-territoriale entre le Plateau Picard et le Clermontois

L'année 2003 constitue l'année de mise en œuvre opérationnelle de la Charte de coopération inter-territoriale. Les membres du comité de pilotage inter-territoires, composé de 11 élus du Plateau Picard et de 11 élus du Clermontois, et les membres des groupes de travail associés ont travaillé sur les opérations programmées dans la charte.

Pour rappel, le FRDL (Fonds Régional de Développement Local) « mutualisé » est une enveloppe triennale de subvention que la Région Picardie alloue aux Communautés de Communes du Plateau Picard et du Clermontois, pour mettre en œuvre les objectifs communs aux deux territoires, contenus dans la charte, selon les termes de la convention du 17 octobre 2002 entre les Communautés et la Région.

Le potentiel triennal « mutualisé » 2001-2003 s'élevait à : 989 328 €

Dont :

1. Potentiel triennal « mutualisé » du Clermontois : 321 324 €
2. Potentiel triennal « mutualisé » du Plateau Picard : 173 340 €
3. Part ajoutée par le Conseil Régional de Picardie (1 + 2) : 494 664 €

Opération acceptée dans le volet 2001 :

Aucun dossier n'a été présenté pour le volet 2001, la charte n'ayant été signée qu'au troisième trimestre 2002.

Opération acceptée dans le volet 2002 :

- ▶ Extension du PLIE sur les deux territoires (1^{ère} année de fonctionnement) : 91 470 €

Opérations acceptées dans le volet 2003 :

- ▶ Extension du PLIE (2^{ème} année de fonctionnement) : 111 155 €
- ▶ Chargé de développement économique (1^{ère} année) : 56 000 €
- ▶ Constitution de réserves foncières (Communauté de Communes du Clermontois) : 109 417 €
- ▶ Aménagement des abords des gares (Tricot) : 13 500 €

Les membres du comité de pilotage inter-territoire ont également préparé la programmation du volet 2004 du programme triennal du FRDL « mutualisé ».

Le Pays Plateau Picard - Clermontois

Parallèlement à la charte de coopération inter-territoriale, les deux communautés de communes se sont également lancées dans une démarche de reconnaissance « Pays » (au sens de la Loi de 1999, dite « Loi Voynet »).

Le périmètre d'étude « pays » correspond à celui des communautés de communes du Plateau Picard et du Clermontois, soit 67 communes pour 53 027 habitants. Il a été validé par arrêté préfectoral le 28 août 2003.

En 2004, le territoire devra se pencher sur la rédaction de la Charte Pays (réalisation d'un diagnostic de territoire, identification des enjeux, fixation des objectifs et définition du programme d'actions).

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de la coopération inter-territoriale, un projet de SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est en réflexion avec la Communauté de Communes du Clermontois. Ce projet nécessite la création d'un Syndicat Mixte à l'échelle des deux communautés. L'année 2004 devrait voir la création de ce Syndicat Mixte Clermontois Plateau Picard, qui sera donc chargé de l'élaboration du SCOT commun et de la Charte de Pays.

Développement économique

Zones d'activités économiques d'intérêt communautaire.

Cette compétence nouvelle, créée en 2003, n'a pas encore fait l'objet d'une réalisation concrète. La réflexion sur l'aménagement de la zone d'Argenlieu est amorcée avec le projet de réaliser en 2004 une étude préalable de faisabilité.

Actions de développement économique favorables à l'implantation des entreprises.

Aide à la création ou reprise de très petites entreprises (convention de partenariat avec l'association Oise-Est Initiative)

Compte administratif 2003, fonction 90 : interventions économiques

La Communauté de communes est membre de l'association Oise-Est Initiative, « plate-forme d'initiative locale » en faveur de la création ou de la reprise de petites et moyennes entreprises, avec laquelle une convention d'objectifs est conclue chaque année

Oise-Est Initiative associe :

- ▶ 9 Communautés de communes (Plateau picard, Pays des Sources, Deux Vallées, Haute Vallée de l'Oise, Pays d'Oise et d'Halatte, Pays de Valois, Basse Automne, Région de Compiègne, Plaine d'Estrées),
- ▶ des banques,
- ▶ des institutions publiques (DATAR, Région Picardie, Caisse des dépôts et consignations...),
- ▶ des entreprises et des organismes socioprofessionnels (Chambre de métiers de l'Oise, Chances dans l'Oise, Picardie entreprendre, ADIE, ECTI, Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, Université de technologie de Compiègne,...).

Oise-Est Initiative assure aux porteurs de projets spontanés ou repérés dans chaque Communauté de communes un accueil et un conseil personnalisés, un accompagnement technique, l'attribution d'avances remboursables facilitant l'accès aux prêts bancaires et le parrainage par un responsable d'entreprise pendant trois ans suivant la création de l'activité.

En 2003, Oise-Est Initiative a rencontré quatorze personnes originaires du Plateau Picard ayant une idée ou un projet de création d'activité. La plupart recherchent des conseils, un appui dans la construction de leur projet.

Trois créateurs d'entreprise du Plateau picard ont ainsi été aidés financièrement par la Communauté à travers la Plate-forme pour un montant de 17 400 € permettant la création de trois emplois.

Il s'agit d'une création d'entreprise d'électricité, d'une création d'une entreprise de remorquage et d'une création d'un commerce de mercerie.

Ces résultats ont été obtenus avant le recrutement de la nouvelle chargée de mission développement économique.

Depuis 1999, pour 1 € de participation du Plateau Picard, 1,30 € ont été prêtés aux créateurs du Plateau Picard.

La Sté AQLE (Audit Qualité Laboratoire Électronique), entreprise de câblage et d'assemblage électrique et électronique de précision, loue à la Communauté de communes deux bâtiments-ateliers issus de la transformation des locaux d'une ancienne surface commerciale située à l'entrée sud de Saint-Just-en-Chaussée, 127 rue de Paris.

L'entreprise emploie 150 personnes et développe son implantation dans une niche technologique de précision compétitive.

Le loyer annuel versé par l'entreprise à la Communauté de communes s'élève à 70 127 €.

Environnement

Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés

Compte administratif 2003, fonction 812 : déchets ménagers

Toutes les informations relatives à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés sont contenues dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour 2003 (décret n° 2000-404 du 11 mai 2000) accompagnant le présent rapport.

Politique de lutte contre la pollution et de protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau. Promotion des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Assainissement autonome.

Compte administratif 2003, fonction 812 : déchets ménagers

Cette compétence couvre les interventions de la Communauté de Communes du Plateau Picard dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Elle permet notamment à la Communauté de gérer un contrat rural pour l'eau, mais ne l'autorise pas à intervenir pour des travaux.

Le contrat rural

Signé le 20 janvier 2000 pour une durée de 5 ans entre la Communauté de Communes, l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la Chambre d'Agriculture de l'Oise, le contrat rural du Plateau Picard repose sur trois principaux objectifs :

- ▶ Protéger la nappe d'eau de la craie, de la pollution et de la surexploitation.
- ▶ Garantir une meilleure alimentation en eau potable des communes.
- ▶ Organiser la concertation des acteurs pour assurer une gestion des usages satisfaisante pour tous.

Pour atteindre ces objectifs, le contrat porte sur un montant global de travaux subventionnables de 27,44 millions d'Euros :

- ▶ 21,34 millions sont prévus pour les travaux d'assainissement,
- ▶ 3,29 millions pour l'eau potable,
- ▶ 2,08 millions pour le volet agricole,
- ▶ 0,56 million pour le fonctionnement,
- ▶ 0,15 million pour le traitement des déchets ménagers spéciaux.

Au titre de la quatrième année d'exercice du contrat rural, la Communauté de communes a attribué 2 303 416 € de subventions dont 2 189 428 € pour la réalisation de travaux et 113 988 € pour des études préalables.

Ces sommes se répartissent entre 7 maîtres d'ouvrage :

- ▶ le Syndicat d'assainissement de la Vallée de l'Arré,

- ▶ le Syndicat d'assainissement de la Vallée de l'Aronde,
- ▶ le Syndicat des eaux de Moyenneville Wacquemoulin,
- ▶ les communes de Nourard le Franc, St Just en Chaussée, Welles Pérennes
- ▶ la Communauté de Communes.

Au titre de la campagne 2003, les agriculteurs du Plateau Picard ont également pu profiter du contrat rural.

- ▶ 1 558,3 hectares de cultures intermédiaires repartis sur 56 exploitations ont été financés dans les périmètres de bassin d'alimentation de captage d'eau ;
- ▶ 62 exploitations se sont engagées à réaliser des reliquats d'azote à la fin de l'hiver 2004 ;
- ▶ 1 cuve d'azote liquide a été équipée d'un bassin de rétention,
- ▶ 1 plateforme de remplissage du pulvérisateur a été aménagée

Assainissement autonome

Depuis le 6 juin 2003, la Communauté est compétente en matière d'assainissement autonome. Cette nouvelle compétence va permettre à la Communauté de mettre en place le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et de répondre aux exigences de la loi sur l'eau de janvier 1992 qui impose la mise en place de ce service au plus tard le 31 décembre 2005.

Le technicien assainissement non collectif de la communauté assiste depuis mars 2001, les communes dans l'instruction du volet assainissement des permis de construire et accompagne les maires lors du contrôle de conformité des installations avant remblaiement. Il renseigne également les particuliers sur les démarches à suivre.

Interventions du technicien en 2003 :

- ▶ Instruction de 35 permis de construire ;
- ▶ Instruction de 4 dossiers de réhabilitation ;
- ▶ 51 visites de conformité sur le terrain.

Schéma directeur d'alimentation en eau potable des 52 communes

Le but de cette étude réalisée de 1999 à 2002 par la DDAF de l'Oise est d'engager une réflexion sur les interconnexions entre les différents services d'ali-

mentation en eau potable du Plateau Picard. Les conclusions de l'étude ont été présentées aux communes lors de quatre réunions de secteur en février et mars 2003

Étude hydrogéologique pour les communes non équipées d'un système d'assainissement collectif

En juillet 2002, la D.D.A.S.S. de l'Oise a adressé un courrier à toutes les communes de l'Oise concernant l'assainissement. Dans ce courrier, elle demande notamment, que les communes non dotées d'un système d'assainissement collectif réalisent une étude hydrogéologique sur l'ensemble de leur territoire afin de déterminer l'incidence des rejets des assainissements autonomes sur la nappe phréatique.

Dans la suite logique des études de schémas d'assainissement réalisées entre 1998 et 2000, la Communauté a souhaité prendre en charge cette étude et en a confié la réalisation à Monsieur Pomerol, hydrogéologue agréé. Le rapport de Monsieur Pomerol a été présenté aux communes lors de deux réunions les 26 et 27 novembre.2003.

Étude sur l'évolution des compétences eau et assainissement de la Communauté de Communes du Plateau Picard

Cette étude s'intègre dans la réflexion globale menée au sein de la Communauté de communes sur les conditions d'exercice et d'évolution de ses compétences.

L'étude aborde deux thèmes principaux :

- Le transfert de la compétence assainissement autonome des communes vers la Communauté de communes et la mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).
- Une réflexion sur un éventuel transfert de la compétence « production d'eau potable » des communes ou syndicats vers la Communauté de communes.

Le cabinet Chôra Conseil accompagne la Communauté de communes dans ses réflexions depuis juin 2002. En 2003, les modalités de mise en place du SPANC ainsi qu'une réflexion sur les questions liées à l'eau potable ont été abordées. Cette étude doit se poursuivre en 2004 et s'achever par un grand débat sur l'eau au sein de la Communauté.

Mise en valeur du paysage

Promotion et valorisation d'actions intercommunales de protection et de mise en valeur du paysage et du patrimoine

Compte administratif 2003, fonction 820 : aménagement urbain

« Guide de recommandations paysagères du Plateau Picard »

Ce guide est un document de référence sur les caractéristiques paysagères du territoire. Conçu par une paysagiste professionnelle, il propose aux élus, aux habitants et aux professionnels « aménageurs » des recommandations par thèmes, destinées à préserver ou protéger, voire réhabiliter les éléments qui font la qualité et l'attrait du paysage rural du Plateau Picard.

Présenté sous la forme d'un classeur et d'une cinquantaine de fiches pratiques, le guide a été remis en double exemplaire à chaque commune en octobre 2000. Il est consultable dans chaque mairie par les habitants.

En outre, il a été diffusé à différents organismes compétents ou intervenant dans le domaine du paysage : CAUE, SEMOISE, DDE, DDA, architectes, pépiniéristes, paysagistes, organismes HLM, Maisons Paysannes, structures intercommunales voisines, CFPPA d'Airion, etc.

Ce guide fait la réputation du Plateau Picard, il est très fréquemment demandé à la consultation. Peut-être faudrait-il envisager une suite à ce travail ?

Secours et lutte contre l'incendie

Compte administratif 2003, fonction 113 : secours et incendie

Contribution légale aux services d'incendie et de secours

En application de la loi, la Communauté de communes a transféré au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) les centres de secours ordinaires de Saint-Just-en-Chaussée et Maignelay-Montigny. Elle n'a donc plus aucune responsabilité de gestion technique dans ce domaine, mais elle conserve l'obligation, aux lieux et places de ses communes membres, de contribuer financièrement aux dépenses du SDIS, ainsi que de rembourser la dette antérieure au transfert de compétence.

Si la dette antérieure est en voie d'extinction, la contribution au SDIS grève de manière importante et croissante le budget de la Communauté (511 656 € en 2003).

La loi prévoit le transfert total des charges d'incendie et de secours aux départements en 2006 (avec réduction à concurrence des dotations de l'État aux communautés).

Politique de l'habitat et du logement

Dispositif d'accueil, d'information et d'orientation sur le logement en faveur des communes et des habitants

Compte administratif 2003, fonction 70 : logement

Il s'agit du dispositif de suivi et d'animation mis en place par la Communauté de communes depuis 1989 et confié au CAL PACT ARIM de l'Oise. Ce dispositif se compose de :

Tenue de deux permanences hebdomadaires à Maignelay-Montigny et à Saint-Just-en-Chaussée, afin d'apporter aux habitants :

- ▶ des informations sur les aides à l'amélioration du logement ;
- ▶ une aide au montage des dossiers de demande de subventions pour l'amélioration ;
- ▶ des conseils techniques, de la documentation.

Visites à domicile, si nécessaire et sur rendez-vous (visites systématiques pour les dossiers subventionnés par les caisses de retraite).

Aide à la décision auprès des communes qui en font la demande à la Communauté, pour leurs projets de création de logements locatifs communaux :

- ▶ définition d'un programme locatif dans des constructions existantes avec estimation rapide du montant des travaux ;
- ▶ information générale sur les financements, la réglementation, etc. ;
- ▶ estimation du budget prévisionnel de l'opération.

Information de la Communauté sur l'évolution législative et réglementaire en matière de logement, en appui de la politique et des actions communautaires dans ce domaine.

Affaires scolaires

Compte administratif 2003, fonction 22 : enseignement du deuxième degré

Participation aux dépenses d'investissement pour l'extension et la rénovation des collèges par convention avec le département

Les départements sont responsables des équipements scolaires des collèges. La loi a mis à la charge des communes ou de leurs groupements compétents une participation de 25% aux dépenses d'investissement engagées par le département avant le 31 décembre 1999, pour les travaux d'extension ou de réhabilitation des collèges. Le département de l'Oise a proposé aux communes et groupements de son territoire d'étaler sur plusieurs années le versement de leur participation aux opérations « turbo-collèges ».

Sur le Plateau Picard, cette participation concerne les travaux réalisés aux collèges Madeleine et Georges Blin, à Maignelay-Montigny, et Louise Michel, à Saint-Just-en-Chaussée, totalisant 9 701 500 € hors TVA. La participation de la Communauté de communes est donc de 2 425 369 €. Compte tenu des annuités déjà versées depuis 1999, avant l'établissement du coût définitif des travaux, la Communauté versera au département douze annuités de 167 282 € jusqu'en 2013 et une treizième et dernière annuité de 129 809 € en 2014.

Gestion des terrains et équipements sportifs existants, attenants aux collèges (gymnases)

Compte administratif 2003, enseignement du 2^{ème} degré.

Opération d'investissement n°39, réhabilitation du gymnase de Saint-Just-en-Chaussée.

Opération d'investissement n°44, réhabilitation du gymnase de Maignelay-Montigny

La Communauté de communes est propriétaire des gymnases et salles de sports de judo et danse attenants aux collèges Madeleine Blin et Louise Michel.

Les bâtiments ont été construits il y a près de 30 ans. Une étude de diagnostic réalisée en 2002 par Abscisse Ingénierie a permis de déterminer un programme pluriannuel de travaux sur trois ans.

Ce programme d'un montant global de 2 369 000 € HT et financé à hauteur de 61 % par le département et la région (FRDL) permettra de sécuriser les bâtiments et de fonctionnaliser davantage les installations selon les utilisateurs (collèges et associations

sportives). Le commencement des travaux est prévu pour le mois de juin 2004.

Les travaux d'étanchéité de la toiture du gymnase de Saint-Just-en-Chaussée programmés pour un montant de 61 000 € HT et subventionnés à hauteur de 40 % par l'État, n'ont pas pu être réalisés comme prévu en 2003, l'appel d'offres ayant été infructueux. Ils seront réalisés avec les autres travaux.

Les études de conception sont en phase d'achèvement et les permis de construire ont été accordés pour les deux bâtiments.

Enfin, l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance dans le gymnase de Saint-Just-en-Chaussée a permis de régler la plupart des problèmes de vandalisme. En effet, un seul sinistre est à déplorer depuis sa mise en service en juin 2003.

Création et gestion d'un service d'apprentissage scolaire de la natation

Compte administratif 2003, fonction 253 : sport scolaire

L'objectif défini par la Communauté de communes, en concertation avec l'Éducation nationale, est que tous les élèves des écoles primaires du Plateau Picard sachent nager en entrant en 6ème.

Chaque élève des niveaux « maternelle grande section », CE1 et CE2 des 52 communes membres de la Communauté a donc accès à la piscine de Montdidier ou à celle de Bresles, pour apprendre à nager.

La Communauté assure le transport en car et achète aux collectivités propriétaires des piscines des créneaux horaires d'utilisation. Le département de l'Oise participe aux frais de transport (environ 35%).

Ce service nécessite une organisation complexe très dépendante de facteurs échappant à la volonté de la Communauté de communes. Il subit de nombreux aléas qui ne permettent pas toujours, malgré les efforts de tous les intervenants, de respecter les programmes d'activités aquatiques initialement prévus.

Voirie et transports

Programmation et réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie incluse dans le plan intercommunal des déplacements

Compte administratif 2003 : fonction 822, voirie communale.

Compte administratif 2003 : opération d'équipement n°35, PID (10) Pérennes à la Somme.

En marge de sa compétence relative au plan intercommunal des déplacements la Communauté de commu-

nes réalise depuis 1991 des travaux annuels d'entretien superficiel de la voirie pour le compte des communes volontaires. Ces travaux sont subventionnés par le département.

En 2003, 32 communes ont confié à la Communauté de communes l'entretien de 72 750 m² de voies, soit environ 17 km.

Ces travaux (appels d'offres et suivi administratif du marché) sont réalisés dans le cadre d'un groupement de commandes piloté par la Communauté de communes.

Dans le cadre de sa compétence « plan intercommunal des déplacements », la Communauté de communes a financé cet entretien sur la voie communale n° 22.

Par ailleurs, des travaux de réaménagement de la voie n° 10 (de Pérennes à la Somme) ont été réalisés, afin notamment de procéder à l'élargissement de la voie. Des désordres constatés au cours de l'hiver ont nécessité une reprise des travaux par l'entreprise qui les a réalisés, dans le cadre de la garantie de parfait achèvement. Hormis ce défaut de qualité regrettable, les principes qui ont prévalu pour la réalisation de ces travaux ont été jugés très satisfaisants par la commission travaux puisqu'ils permettent d'envisager la réalisation d'élargissements de voie à un coût abordable par rapport aux travaux réalisés jusqu'à présent sur les voies inscrites au PIDU. A l'heure de rédaction du présent rapport, il a été remédié par l'entreprise aux désordres constatés.

Étude de définition d'une voirie communale d'intérêt communautaire

Compte administratif 2003 : opération d'équipement n°53, étude voirie communautaire.

La réalisation des travaux initialement prévus dans le PIDU élaboré en 1992 s'est heurtée depuis cette date à l'énormité des coûts engendrés par les travaux envisagés. En effet, ces travaux auraient nécessité un investissement de plus d'un million d'euros par an (valeur 1994). De plus, la justification de ces travaux et l'intérêt communautaire des voies communales recensées à l'époque n'apparaissent plus évidents aujourd'hui.

Sur ce constat, la commission chargée de la voirie a proposé de réaliser une étude visant à :

- ▶ définir l'intérêt communautaire en matière de voirie,
- ▶ recenser les voies correspondant à cette notion,
- ▶ déterminer et chiffrer un programme de travaux adapté aux voies ainsi recensées,
- ▶ proposer une programmation pluriannuelle réaliste.

La première partie de cette étude, confiée au Centre d'Études Techniques de l'Équipement a permis à la commission de répondre aux deux premiers points. Une étude confiée au bureau d'études B&R Ingénierie, dont les conclusions seront connues au mois de mars 2004, permettra à la commission de proposer au Président et au conseil un schéma de la voirie communautaire et une programmation financière pour la réalisation des travaux.

Si cette proposition est acceptée, il conviendra de modifier les statuts de la Communauté de communes en conséquence et de faire mettre à disposition par les communes des voies communales pressenties.

Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire : nouvelles voies de desserte des zones d'activité.

Compte administratif 2003 :

Opération d'équipement n° 43, voirie dans la ZI nord de St Just-en-Chaussée.

Opération d'équipement n° 46, voie et bassins d'incendie et d'orage dans la ZI de Tricot.

Opération d'équipement n° 47, voirie nouvelle dans la ZI de Maignelay-Montigny.

Dans le cadre de sa nouvelle compétence en matière de voirie de dessertes de zones d'activités, la communauté de communes a été sollicitée en 2003 pour réaliser des extensions de zones d'activités afin de permettre l'implantation de nouvelles entreprises :

A Saint-Just-en-Chaussée, dans le cadre d'un plan global d'aménagement de la Zone Industrielle Nord réalisé par le Cabinet François Raymond en 1999, une extension de voie a été réalisée afin de permettre l'implantation de :

- ▶ un hard-discounter « Lidl » qui aménagerait un magasin de 825 m² de surface de vente (ce projet a d'ores et déjà reçu l'avis favorable de la Commission Départementale d'Équipement Commercial),
- ▶ une quincaillerie « Welldom » qui envisage l'aménagement d'un bâtiment de 1500 m² (ce projet a également reçu l'avis favorable de la Commission Départementale d'Équipement Commercial),
- ▶ une solderie « Max Affair » sur 1000 m² de bâtiment,
- ▶ un magasin de matériel de jardinage d'environ 1000 m²,
- ▶ un restaurant,
- ▶ une station de lavage pour automobiles.

Le projet consiste à réaliser une nouvelle voie sur 180 ml, permettant la circulation de véhicules lourds, et les travaux de réseaux connexes.

Un autre projet concerne l'entreprise SOTEP, spécialisée dans la fabrication de tuyaux d'arrosage, est actuellement localisée à Roye sur Matz. Cette société a décidé de s'implanter dans la zone industrielle de Tricot.

La construction du bâtiment industriel nécessite la réalisation d'une nouvelle voie d'accès à partir de la RD 27, d'un bassin d'orage pour absorber les eaux pluviales et d'un bassin pour la réserve incendie. La réalisation de ces équipements a été engagée par la Communauté de communes sur un terrain d'une superficie de 5000 m² environ situé à l'angle de la RD 27 et de la RD 938. Les travaux seront terminés à la fin de l'année 2004.

Enfin, une extension de voie a également été programmée en 2003 dans la zone d'activité de Maignelay Montigny. L'objectif du projet est de viabiliser une surface de terrain de 35 000 m² dont 8 000 m² font l'objet d'un projet de garage concessionnaire automobile.

Les travaux, qui feront l'objet d'un commencement d'exécution dès que le Conseil Général, sollicité pour une aide financière, aura donné son accord pour l'engagement de crédit, consisteront en l'extension d'une voie sur 70 ml, et la réalisation des réseaux connexes.

Services sociaux

Politique globale en faveur de la petite enfance

Compte administratif 2003, fonction 64 : crèches et garderie

Le Communauté de communes du Plateau Picard et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise (Beauvais) ont renouvelé en 2000 « le contrat enfance » de 1992 aux termes duquel elles s'engageaient à mettre en place et développer, au profit des enfants de moins de 6 ans, de leurs parents et des professionnels de l'enfance :

- ▶ **deux « relais assistantes maternelles »** chargés de professionnaliser le métier d'assistante maternelle et de le promouvoir auprès des parents qui ont des besoins de garde permanente de leurs enfants (accueil des personnes intéressées, mise en relation, actions de formation, assistance administrative, etc.) ;

► **un parc de jouets** (la joujouthèque) et d'un centre de documentation à la disposition des assistantes maternelles ;

► **une halte-garderie**, pour satisfaire les demandes d'accueil temporaire des jeunes enfants, en des lieux itinérants (un « bébé-bus » apporte aux salles communales les éléments sanitaires exigés par la réglementation) et en des lieux fixes (Saint-Just-en-Chaussée et Maignelay-Montigny) ;

► **l'accueil périscolaire et dans les centres de loisirs « maternels »** (moins de 6 ans) relevant des communes membres ;

Le premier contrat (1992-1998) apportait à l'intercommunalité et aux communes une aide financière de 39% des dépenses nettes de fonctionnement des services précités.

Le taux d'aide issu du nouveau contrat (1999-2003) a été porté à 52%.

Les relais d'assistantes maternelles

Le service « Petite enfance » travaille en partenariat avec les services départementaux de la Protection Maternelle et Infantile (PMI.), qui sont chargés de l'agrément professionnel des assistantes maternelles et organisent des sessions de formation obligatoire.

Il y a deux relais sur le territoire. Ils ont pour fonctions de gérer l'offre et la demande des places d'accueil, de proposer des solutions de garde aux parents qui travaillent, d'organiser l'information des parents et des assistantes maternelles, de favoriser l'accès à la formation des assistantes maternelles et aux rencontres entre assistantes maternelles, parents et enfants. Cela passe par l'organisation d'animations : ateliers d'échanges professionnels et de développement d'activités offertes aux enfants accueillis chez les assistantes maternelles. Est réalisé également chaque trimestre le journal « Fenêtre sur petite enfance », mensuel tiré à 500 exemplaires par la Communauté de communes.

La « joujouthèque » prête aux assistantes maternelles des jouets, jeux pédagogiques, livres, matériel de puériculture, fiches d'informations et autres documents professionnels.

Le centre de documentation propose à toute personne intéressée des informations, documents techniques et publications spécialisées sur l'enfant, son développement et les activités d'éveil. Des réunions de consultations de documents sont organisées.

Lieu de halte garderie	Origine et nombre total des enfants accueillis			Taux d'occupation
	Commune d'accueil	Autres communes	Total	
Avrechy	23	11	34	71%
Ferrières	10	26	36	62%
La Neuville Roy	23	22	45	79%
Le Plessier-sur-St Just	4	40	44	69%
Lieuwillers	17	22	39	76%
Maignelay-Montigny	50	74	124	70%
Ravenel	16	14	30	44%
Saint-Just-en-Chaussée	108	61	169	68%
Wavignies	29	21	50	79%
TOTAL	280	291	571	69%

Lieu de halte garderie	Jours	Heures d'ouverture	Capacité d'accueil agréée	Nombre moyen d'enfants accueillis
Maignelay Montigny	mardi	9h - 12h	16	11
	jeudi	9h - 12h et 14h - 17h		
	vendredi	14h - 17h		
Saint-Just-en-Chaussée	mardi	14h - 18h	18	16
	mercredi	9h - 12h et 14h - 17h		
	vendredi	9h - 12h		
Le Plessier-sur-St Just	mardi	9h - 12h	18	6
Ferrières	mardi	14h - 17h	16	8
Lieuwillers	mercredi	9h - 12h	18	14
Avrechy	mercredi	14h - 18h	16	13
Wavignies	jeudi	9h - 12h	16	14
La Neuville Roy	jeudi	14h - 17h	18	16
Ravenel	vendredi	14h - 17h	16	7
TOTAL	15 demi journée de fonctionnement (47 heures d'ouverture)			180 enfants accueillis en moyenne chaque semaine

La halte-garderie

La halte-garderie compte neuf lieux d'accueil (neuf communes), dont 7 lieux itinérants et 2 lieux fixes (Saint-Just-en-Chaussée et Maignelay-Montigny).

Le principe de fonctionnement de la halte-garderie est la mise à disposition de la Communauté de communes, par les communes d'accueil, d'une salle, moyennant remboursement d'une partie des frais. La Communauté prend en charge l'organisation

administrative et fonctionnelle, l'élaboration et la réalisation des projets, la gestion du bébé-bus, ainsi que toutes les autres dépenses de fonctionnement (personnel) et d'investissement (matériel éducatif).

Tous les enfants de moins de 6 ans du périmètre intercommunal, quelle que soit leur commune de résidence, ainsi que leurs parents et leurs assistantes maternelles peuvent bénéficier, aux mêmes conditions, des services mis en place par la Communauté. Les parents et les professionnels de l'enfance sont assurés de trouver le service approprié à leurs besoins, à proximité de leur domicile ou sur la route qui les conduit à leurs activités.

Éléments statistiques sur le fonctionnement du service petite enfance

Fin 2003, il y avait dans le périmètre communautaire :

- ▶ 210 assistantes maternelles agréées (dont 20 seulement sans travail) ;
- ▶ 397 enfants accueillis chez celles-ci ;
- ▶ 443 enfants accueillis dans les haltes-garderies (dont 81 accueillis également chez des assistantes maternelles) ;

soit un total de **840 enfants** de moins de 6 ans bénéficiant des services.

- ▶ 1 760 emprunts d'assistantes maternelles et 55 usagers ;
- ▶ animations organisées et participants (adultes et enfants)

Remarques : 86 enfants fréquentent plusieurs lieux de halte-garderie ; ainsi le total de 571 compte ces enfants plusieurs fois, selon le lieu où ils ont été accueillis dans l'année. En 2003, le nombre d'enfants différents était de 443.

Autres actions

La politique mise en place par la Communauté de communes avec le concours de la CAF de l'Oise comporte également :

- ▶ un soutien financier aux services communaux d'accueil des enfants de moins de 6 ans (centres de loisirs sans hébergements et accueils périscolaires) ;
- ▶ des « actions passerelles » entre les activités de la halte-garderie et celles de la première année de l'école maternelle qui permettent une prise de contact générale ou individualisée des enfants qui vont être scolarisés. Ces actions ne sont pas organisées pour tous les enfants du Plateau Picard, pour

des raisons pratiques tenant notamment aux difficultés de transport ;

- ▶ l'organisation de spectacles : au théâtre les petits (décembre 2003 sur Léglantiers et Wavignies) : 349 personnes ont assisté aux représentations dont 161 enfants ; malgré la possibilité plus large de places avec deux représentations 22 demandes ont été refusées.

Opérations d'échanges sur des thèmes intéressant plusieurs centres de loisirs

Compte administratif 2003, fonction 522 : actions pour l'enfance et l'adolescence

Formations pour l'accueil des jeunes

Depuis de nombreuses années, la Communauté de Communes du Plateau Picard favorise la formation des animateurs :

- ▶ En suivant les parcours des animateurs travaillant sur le Plateau Picard ;
- ▶ En répondant aux besoins de formation des animateurs et des organisateurs de CLSH ;
- ▶ En analysant la correspondance entre l'offre de formation et les besoins des animateurs et des organisateurs ;
- ▶ En mettant à disposition des organisateurs de CLSH un fichier d'animateurs.

Une enquête a été menée auprès des 119 personnes issues de 36 communes du Plateau Picard ayant bénéficié d'une aide depuis 1998. Elle montre que la formation répond bien à une demande de personnel qualifié pour les CLSH. Le personnel en possession du BAFA ne rencontre pas de difficultés pour trouver un emploi sur le Plateau Picard. Les personnes bénéficiant de l'aide de la Communauté sont jeunes et l'aide financière est la bienvenue. Par contre, la rémunération faible au regard du nombre d'heures travaillées, et l'orientation scolaire ou professionnelle sont des freins à la stabilité des animateurs.

En 2003, la Communauté de communes a confié à « Familles Rurales », association agréée par la DDJS, l'organisation d'un stage BAFA de base à Maignelay-Montigny et d'approfondissement à Vaumoise. En complément, la Communauté a proposé aux animateurs de suivre des stages thématiques, sur 2 jours.

La Communauté, en raison de la révision des compétences, a présenté tardivement le calendrier des stages qu'elle proposait aux futurs animateurs. Cela a été un frein à l'organisation et à la réussite de ceux-

ci. Néanmoins, 30 personnes ont démarré leur BAFA cette année et au moins 15 stagiaires de l'an passé seront titulaires de celui-ci pour l'été 2003.

Le stage de « formation aux premiers secours », encadré par le sergent Branquart du centre de secours de Saint-Just-en-Chaussée, a accueilli onze stagiaires.

Gestion d'un service à caractère social de portage de repas à domicile

Compte administratif 2003, fonction 61 : services pour personnes âgées

Ce service a été créé à l'initiative du SEP Plateau Picard, en 1987. La Communauté de Communes assume cette compétence depuis le 1^{er} juillet 1999.

L'objectif du service est d'apporter quotidiennement un repas complet à des personnes âgées de 60 ans ou des personnes ayant des difficultés momentanées ou définitives à confectionner leurs repas. Les raisons qui amènent les personnes à faire appel au service sont dues à la difficulté pour faire les courses, confectionner les repas mais également c'est un moyen pour varier leur alimentation. Bien plus qu'un simple service de distribution de repas, celui-ci participe au maintien à domicile des personnes âgées. Il a également une mission d'écoute, de présence, d'aide et parfois de secours auprès des usagers.

Le plateau repas est constitué de plats en barquettes individuelles à faire réchauffer. Le prix de vente du repas pour 2003 est de 6,25 (coût brut pour la collectivité 6,97). Ce plateau est livré par un prestataire dans les locaux de la Communauté de Communes.

Suite à un appel d'offre lancé en 2003, le choix du fournisseur des plateaux repas s'est porté sur la société Midi Service à Bresles (SAGERE) pour la qualité de préparation des repas et pour le sérieux dans la mise en œuvre de la prestation (horaire, respect des règles vétérinaires, etc.).

Quatre personnes travaillent à temps partiel (entre 23 et 30h/semaine) à la distribution des plateaux chez l'habitant. En cas de congés ou de maladie, les agents assurent les différents postes. En cas de nécessité, le service a recours à une travailleuse intérimaire via l'AITT. Les livraisons s'effectuent en 2 tournées entre 8 h et 13 h.

Nombre de repas livrés

	total	moyenne par semaine	moyenne par jour
1987	7 738	300	
1988	17 893	351	49
1989	18 114	348	50
1990	20 182	396	55
1991	22 723	437	62
1992	22 440	432	61
1993	20 359	392	55
1994	16 841	324	46
1995	19 101	367	52
1996	20 753	399	57
1997	24 338	468	67
1998	24 915	479	68
1999	24 315	468	67
2000	25 477	490	70
2001	27 228	523	75
2002	28 792	518	79
2003	29 630	570	81

Bien que ce service soit ouvert à l'ensemble des habitants du Plateau Picard, seules 35 communes sont desservies chaque semaine.

La moyenne d'âge des personnes est de plus de 82 ans. La moyenne des repas commandés par foyer par semaine est de 4,62 repas ce qui représente une augmentation de 3% par rapport à 2003. En 2003, 151 foyers ont fait appel au service, soit 166 usagers. Le service est beaucoup utilisé par les résidents des FPA (Foyer pour personnes âgées) de Maignelay-Montigny, Saint-Just-en-Chaussée et Tricot, ce qui représente 35 foyers (23,2%).

Enquête de satisfaction

En novembre 2003, une enquête de satisfaction auprès des usagers a été lancée par la Communauté de Communes. Celle-ci montre que les personnes sont très satisfaites de la qualité de la prestation offerte.

Matériel

Ce service nécessite un équipement adapté à la distribution de repas froids selon la réglementation en vigueur et les prescriptions imposées par la Direction des Services Vétérinaires. Les installations doivent permettre de maintenir en permanence les plateaux repas à une température comprise entre 3 et 5 °C, du fournisseur jusque chez l'habitant.

La Communauté de Communes du Plateau Picard a pu, grâce à une subvention de 45 % de l'État au titre de la DDR, faire l'acquisition de deux nouveaux véhicules de livraison. Ces deux véhicules ont une capacité plus grande et vont permettre de faire face à l'augmentation constante du nombre d'usagers et de repas livrés.

Budget

En 2001, nous évoquions les risques liés au développement du nombre de repas qui pourraient entraîner la baisse de la qualité du service.

Malgré une augmentation de 1 564 repas (+5,7%) en 2002 et de 838 repas (+3%) en 2003, le service a pu s'adapter à ces nouvelles contraintes. Néanmoins, il ne reste plus de souplesse et une nouvelle augmentation du nombre de repas et des communes desservies nécessitera une nouvelle organisation.

Il faut néanmoins envisager une communication accrue pour que chaque habitant du Plateau Picard concerné, quelle que soit sa Commune, puisse avoir accès au service. L'augmentation attendue du nombre d'usagers pourra être absorbée par la mise en place d'un troisième circuit notamment les jours de livraison de 2 repas (jeudi et vendredi). Cette solution ne devrait pas occasionner de nouvelles dépenses.

En 2004, le prix de revient brut du repas serait de 7,04 € sur la base de 30 000 repas livrés, de l'intégration dans la fonction publique d'un agent en CEC, de l'augmentation prévisionnelle du prix d'achat des repas à 6,39 € (estimation).

Le bureau réuni le 8 décembre 2003 a adopté un prix de repas de 6,45 €, soit une augmentation de 0,20 € à compter du 1^{er} janvier 2004.

Démarche qualité

L'année 2003 a été une année de mise en place d'outils d'évaluation, de processus de suivi et de formation.

Dans ce cadre, les 4 agents ont bénéficié de deux formations en 2003 :

- ▶ Développer une relation d'aide et d'écoute auprès de la personne âgé ;
- ▶ Acquérir les bases élémentaires à une bonne application des règles d'hygiène et diététiques auprès des personnes âgées.

Un diagramme de suivi et d'évaluation des risques dans le circuit de distribution a été établi. Il a permis de déterminer des points de contrôle et des mesures de vigilance à mettre en œuvre.

Il a été convenu de mettre en place un suivi des incidents du service avec envoi de télécopie au fournisseur dès constatation de l'incident, celui-ci s'engageant à répondre rapidement. Bien que cette

méthode ait permis d'améliorer la prestation, notamment pour le respect des horaires de livraison avant 7h30, des points restent à améliorer (envoi des menus dans les délais).

Un règlement d'utilisation du service devra être approuvé au conseil communautaire.

En 2004, grâce à la démarche entreprise d'en le vue de la création d'un CLIC, le service de portage à domicile de la Communauté de Communes du Plateau Picard devrait trouver entièrement sa place dans les dispositifs de maintien à domicile des personnes âgées.

Politique pour l'insertion économique et sociale des personnes privées d'emploi

Compte administratif 2003, fonction 90 : interventions économiques

Le transfert par les communes de cette politique à la Communauté de communes marque leur volonté d'un effort collectif important et équitable en faveur des habitants du Plateau Picard qui sont les plus éloignés de l'emploi.

Pour mettre en œuvre cette politique, la Communauté de communes est partenaire de plusieurs associations spécialisées dans l'insertion sociale et professionnelle des personnes rencontrant de grandes difficultés d'emploi et des problèmes de vie quotidienne.

Plateau Picard et Clermontois Insertion

La Communauté a mis en place en 1995 un PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi).

La réalisation du plan avait été confiée par convention à une association subventionnée, Plateau Picard Insertion. Ce plan, qui avait fait l'objet d'un protocole d'accord de 5 ans renouvelables avec l'État, la Région et le Département, assignait à la Communauté des objectifs précis en faveur de l'emploi des personnes en grandes difficultés.

Devant les résultats positifs du plan et selon la volonté des élus de poursuivre et de renforcer cette action, le protocole d'accord du PLIE a été renouvelé entre ses partenaires pour une nouvelle période de 5 ans (2002-2006), avec une extension territoriale couvrant le périmètre d'un nouveau partenaire, la Communauté de communes du Clermontois, voisine du Plateau Picard au sud, dans le cadre de la

charte de coopération que les deux communautés ont signée avec la Région Picardie en 2002.

L'association a étendu son périmètre d'intervention et a changé de nom : elle s'appelle maintenant Plateau Picard et Clermontois Insertion. Jusqu'alors hébergée par la Communauté de communes du Plateau Picard, elle s'est dotée de ses propres locaux, situés au Plessier-sur-Saint Just, 518 rue de Compiègne.

Le dispositif du PLIE met en œuvre des parcours d'insertion sociale et professionnelle qui s'articulent autour d'un suivi individualisé et d'outils d'accès à l'emploi (ateliers, formations préqualifiantes et activités d'insertion).

Le PLIE s'appuie sur des opérateurs d'insertion conventionnés dont le nombre est augmenté grâce à l'extension du plan sur le territoire Clermontois ; ces opérateurs sont les suivants :

Pour le Plateau Picard : ANPE, animateur local d'insertion, Association Intermédiaire de Travail Transitoire, Centre de Formation du Plateau Picard (CFPP), Mission Locale Rurale.

Pour le Clermontois : ANPE, Réseau Coup de main, Solidarité et développement, AFTAM, Recherches Emplois Bury, Mission Locale de Clermont.

De nouvelles activités d'insertion sont apparues :

- ▀ la formation « Etre acteur de son territoire » en partenariat avec l'AFTAM ;
- ▀ la formation « Clés pour l'Emploi et la Qualification » en partenariat avec le CFPP ;
- ▀ le chantier-école « bâtiment de la Ville de Clermont » en partenariat avec l'IFEP Léo Lagrange.

Des activités ont été reconduites telles que « les Jardins du Plateau Picard », « la Recyclerie du Plateau Picard » et « le CAUS. Art Déco ».

L'objectif contractuel du PLIE est de conduire à un emploi durable ou à une formation qualifiante au moins 50% des 1 050 bénéficiaires que le dispositif devra avoir accueilli depuis son origine jusqu'à son terme, à raison de 120 au moins par an, parmi les habitants des communes des deux communautés.

Depuis sa première année d'existence en 1996 et jusqu'au 31 décembre 2002, le PLIE comptabilise 874 bénéficiaires engagés dans un parcours, dont 321 ont réussi une « sortie positive » au sens du plan,

c'est-à-dire par l'obtention d'un contrat de travail ou l'entrée dans un cycle de formation qualifiante. Ces entrées se répartissent comme suit :

874 parcours entre 1996 et 2003

- ▀ 626 pour le Plateau Picard dont 282 sorties positives
- ▀ 225 pour le Clermontois dont 37 sorties positives
- ▀ 23 pour Bury dont 2 sorties positives

Une sortie positive dans l'emploi demande un parcours d'insertion d'une durée moyenne de 30 mois, temps minimum nécessaire pour qu'une personne, aujourd'hui en grande difficulté face au marché de l'emploi par manque de qualification ou d'expérience professionnelle, puisse s'insérer durablement dans un nouveau travail.

En 2003, le total des entrées est de 242 dont 157 personnes issues du Clermontois et 85 du Plateau Picard.

La Mission Locale Rurale du Grand Plateau Picard

Cette association a pour vocation d'accueillir, informer et orienter les jeunes et les adultes en difficultés, afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Elle les aide à rechercher et à mettre en œuvre de manière suivie des moyens pour accéder à la formation, à l'emploi, au logement, à la santé et aux loisirs. Elle doit contribuer également à la coordination des interventions des institutions et organismes locaux concernés par l'insertion des personnes en difficultés (élus locaux, administrations, agents économiques, associations). À ce titre, elle est l'un des opérateurs du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi).

Le territoire d'intervention de La Mission couvre 5 cantons :

- ▀ Saint-Just-en-Chaussée,
- ▀ Maignelay-Montigny,
- ▀ Breteuil,
- ▀ Froissy,
- ▀ Crèvecœur-le-Grand.

En 2002, elle a changé de nom pour mieux représenter cette assise territoriale.

L'Association intermédiaire de travail transitoire (AITT)

L'Association intermédiaire de travail transitoire (AITT) propose aux particuliers, aux artisans et aux communes du personnel en parcours d'insertion, pour des travaux

de courte durée, dans les domaines les plus variés. La Communauté de Communes fait régulièrement appel à ses services, soit pour des activités très ponctuelles, soit pour des remplacements temporaires de personnel indisponible, soit pour le renfort saisonnier du personnel de certaines activités (déchetteries, par exemple).

Les Jardins du Plateau Picard

L'association Les Jardins du Plateau Picard est une exploitation maraîchère en « agro-biologie » employant des bénéficiaires du PLIE, dans le cadre d'un parcours de retour à l'emploi. Elle est conventionnée et financée en partie par des administrations (dont la Communauté de communes) et en partie par les cotisations des adhérents (la cotisation annuelle donne droit à un « panier de légumes » hebdomadaire dont la composition varie au fil des saisons). En 2002, Les Jardins ont employé 17 habitants du Plateau Picard en insertion et le nombre d'adhérents était de 450 dont 120 résidants sur le Plateau Picard.

Aux termes de la convention d'opération conclue avec la Communauté de communes, l'association a perçue au titre de l'année 2002 une subvention communautaire de 18 294 €.

La Recyclerie du Plateau Picard

L'association La Recyclerie du Plateau Picard a été créée en 1998. Elle s'est donnée pour buts de contribuer à la protection de l'environnement par le développement d'activités nouvelles de valorisation des déchets ménagers, favorables à l'insertion des personnes privées d'emploi.

Le partenariat institué entre La Recyclerie et la Communauté de communes repose sur leur objectif commun d'insertion sociale et professionnelle : en tant qu'opérateur d'insertion conventionné dans le cadre du PLIE, l'association offre en effet une étape à des publics engagés dans un parcours d'insertion et intéressés par des métiers manuels comme la petite mécanique, l'électroménager et l'ameublement.

La Recyclerie dispose à Saint-Just-en-Chaussée d'un magasin de vente des objets qu'elle a remis en état.

Développement culturel

Compte administratif 2003, fonction 33 : actions culturelles

Opérations en faveur des pratiques artistiques

Le cinéma

La Communauté de Communes favorise la venue du jeune public au cinéma à travers deux opérations

menées en partenariat avec l'association Image et son du Plateau Picard. L'association qui gère le cinéma Jeanne Moreau de Saint-Just-en-Chaussée est, avec sa salle de 200 places, un lieu de diffusion cinématographique de qualité et de proximité. Les deux actions représentent environ 20 % de la fréquentation totale du cinéma.

Ciné été jeunes

Depuis 1991, la Communauté de communes favorise l'accès du jeune public au cinéma, pendant les vacances estivales. Pour cela, elle prend en charge une partie du prix du billet de ses jeunes habitants et le transport vers le cinéma Jeanne Moreau des participants aux centres aérés.

En 2003, cette opération représenta 1 248 entrées dont 431 entrées tout public (prise en charge de 1,30 € par la communauté) et 817 entrées entièrement prise en charge par la communauté)

Noël en Plateau Picard

Depuis 1998, Communauté permet, à l'occasion des fêtes de Noël, l'accès des élèves du premier degré au cinéma. Pour cela, elle prend en charge le transport des classes vers le cinéma Jeanne Moreau.

En 2003 : 47 écoles dans 46 communes pour 2 080 enfants furent concernés.

Deux films ont été présentés :

► *Un crocodile dans mon jardin* pour les classes maternelles et CP

► *Le roi et l'oiseau* pour les élèves jusqu'au CM2.

Ateliers musicaux pour les 5-12 ans

La Communauté de Communes a souhaité, depuis 1999, amener les enfants de 5-12 ans du Plateau Picard à découvrir la musique par une pratique ludique. Dans un objectif d'aménagement du territoire elle a fait le choix de la proximité en créant plusieurs ateliers musicaux répartis sur le Plateau Picard.

Elle a confié par convention au Syndicat Intercommunal de l'école de musique de Saint-Just-en-Chaussée et du Plateau Picard et à l'A.D.E.I.V. (Atelier d'Études Instrumentales et Vocales) la mise en place d'ateliers d'Éveil Musical hors du temps scolaire.

Un atelier comprend 30 séances d'une heure, les séances sont assurées par un intervenant qualifié des écoles de musique sur la base d'un cahier des charges.

Il existe deux types d'ateliers musicaux : les ateliers d'éveil musical pour les enfants de 5 à 7 ans, depuis

1999, et ateliers de pratique instrumentale et vocale pour les jeunes de 7 à 12 ans, depuis 2001.

► **L'éveil musical des 5-7 ans** permet de sensibiliser les enfants à la musique à travers l'écoute active et la pratique vocale et instrumentale. L'éveil musical est une approche de la musique basée sur le jeu, les comptines, les histoires. L'enfant y apprend un répertoire de chansons, de rythmes, qui pourront lui permettre, éventuellement, d'aborder les techniques plus spécifiques d'un instrument. En 2003, les ateliers d'éveil ont accueilli 77 participants issus de 23 communes du Plateau Picard.

► **La pratique instrumentale et vocale pour les 7-12 ans** permet aux enfants de connaître le fonctionnement de sa voix et de l'instrument, son rôle au sein de l'ensemble, de jouer avec les autres, d'utiliser les sons à des fins d'expression personnelle. En 2003, les ateliers de pratique instrumentale et vocale ont accueilli 37 participants issus de 11 communes.

Proposés hors du temps scolaire, les ateliers doivent sensibiliser l'enfant à la musique pour éventuellement l'amener à la pratique musicale. La participation des familles pour une année est de 48 € par enfant. La Communauté de Communes verse une participation pour chaque atelier sur la base suivante : Atelier d'éveil musical : 770 €, atelier de pratique instrumentale et vocale : 915 €.

Pour l'année scolaire 2002-2003, 18 ateliers répartis sur 9 communes ont été proposés ils ont accueilli 114 jeunes.

Développement des pratiques vocales

Depuis 5 ans la Communauté a retenu le développement des pratiques vocales comme axe prioritaire dans la mise en œuvre d'un partenariat entre la Communauté et les écoles de musique du territoire.

La Communauté a signé une convention avec « Musique et danse en Picardie - ASSECARM ». L'ASSECARM (Association pour l'Expansion et la Coordination des Actions Régionales Musicales) est financée par le conseil régional de Picardie et par le Ministère de la culture (DRAC). Elle a pour objectif d'aider à développer les pratiques musicales amatrices en Picardie. L'ASSECARM rémunère les intervenants et les frais afférents, dans le cadre de son schéma

triennal. La Communauté verse une participation à l'ASSECARM de 50% du coût de l'intervention.

La convention prévoit la mise à disposition de la Communauté par l'ASSECARM d'une chargée de mission "voix" et la poursuite de trois missions :

► L'animation et la direction du chœur ou ensembles vocaux

Un chef de chœur professionnel fait répéter le chœur deux fois par semaine. Le chœur du Plateau Picard est constitué de 50 choristes originaires d'une quinzaine de communes du Plateau Picard. Deux ensembles vocaux composés de 6 choristes travaillent sur un répertoire un peu plus difficile.

► La formation vocale individualisée des 50 choristes ;

► La formation vocale des intervenants des écoles de musique qui encadrent des chorales d'enfants.

En 2003, des concerts ont été organisés à Saint-Just-en-Chaussée, La Neuville-Roy. Le concert proposé Saint-Martin-aux-Bois, dans le cadre des « Rencontres musicales », a obtenu un vif succès auprès des 450 spectateurs. À cette occasion le chœur du Plateau Picard a accueilli le chœur d'enfants de l'école de musique de Maignelay-Montigny (ADEIV) et les enfants des regroupements scolaires de St-Martin-aux-Bois et Gannes).

Élaboration d'un plan de développement de la lecture

Depuis plusieurs années, la Communauté invite les 30 points de lecture publique du territoire à des réunions, (5 à 6 par an) pour échanger sur les pratiques et monter des projets d'animation communs (Printemps des poètes, lire en fête...).

Printemps des poètes

En 2003, la communauté en collaboration étroite avec le réseau des bibliothèques du Plateau Picard et l'association "Histoire de dire" a élaboré un programme présentant la lecture de poésies et un café poésie.

Les lectures de poésies ont été proposées à toutes les bibliothèques par l'association Histoire de dire. En 2002, 5 communes ont participé : Catillon-Fumechon, Cuignières, Fournival, Saint-Just-en-Chaussée et Wavignies

La Communauté de communes a demandé à l'association Histoire de dire d'animer la soirée poésie qui s'est déroulée à la salle des fêtes de Saint-Just-en-Chaussée. Tout en dégustant un verre, près de 120 spectateurs ont pu écouter des poèmes mais également participé en proposant leurs propres créations.

Manifestations s'inscrivant dans le cadre d'une programmation territoriale

Théâtre

Balades russes en Pays Picards

Le théâtre a fait l'objet pour la saison 2002-2003, d'un grand projet. En effet, la Comédie de Picardie a proposé à trois territoires de la Région (un dans chaque département) de participer à une nouvelle aventure.

Une équipe artistique, composée d'une quinzaine d'artistes (comédiens, metteurs en scènes, marionnettistes...), a proposé plusieurs créations : petites formes, lectures publiques, théâtre d'appartement, théâtre de marionnettes... avec pour fil conducteur la littérature russe contemporaine.

Ainsi au cours des 10 semaines de présence « théâtrale » sur le Plateau Picard, d'octobre 2002 à juin 2003, les habitants ont suivi l'équipe artistique dans les diverses créations mais également à l'occasion des répétitions publiques autour de la littérature russe contemporaine.

Quatorze Communes ont accueilli cette opération : Airion, Catillon-Fumechon, Cuignières, Essuiles-Saint-Rimault, Fournival, La-Neuville-Roy Léglantiers, Lieuvillers, Maignelay-Montigny, Montiers, Montgérain, Moyenneville, Plessier-sur-Saint-Just, Saint-Just-en-Chaussée.

Huit Associations ou organisations ont également participé permettant ainsi d'élargir le public touché : Art déco, Familles rurales Léglantiers, Les jardins du Plateau Picard, Médiathèque de Saint-Just-en-Chaussée, *Les uns chez les autres*, collège de Maignelay-Montigny, collège de Saint-Just-en-Chaussée et le lycée d'Airion

La fréquentation (1 258 spectateurs) des 27 représentations montre que le travail de sensibilisation mené auprès d'un large public est fructueux. Il est à noter qu'une collaboration étroite avec les communes et les associations facilite l'accès de l'ensemble

de la population et crée une dynamique locale. De plus la création de spectacles, répétés sur place et présentés pour plusieurs représentations permet la rencontre entre les artistes et les spectateurs.

Les dix semaines de présence de l'équipe artistique se répartissent ainsi :

- ▶ 5 semaines de jeu
- ▶ 4 semaines de répétitions
- ▶ 1 semaine de stage

La communauté a souhaité réaliser un suivi photographique de l'opération. Le reportage réalisé par un photographe professionnel a alimenté le site Internet créé pour l'occasion.

Pour la saison 2003-2004 la Communauté de Communes a reconduit l'opération avec pour thème la littérature anglo-américaine.

3^{ème} édition des

Rencontres musicales du Plateau Picard

La Communauté de Communes du Plateau Picard propose chaque année un rendez-vous musical de qualité en juin. C'est ainsi que le festival « Les rencontres musicales du Plateau Picard » est organisé tous les deux ans en alternance avec le festival « Autour de la voix ». Chaque édition est l'occasion pour les spectateurs d'aller à la rencontre de nouveaux univers musicaux.

En 2003, la musique russe a été le fil conducteur des 7 concerts répartis sur 5 communes. Ils ont été suivis par 1 081 spectateurs.

En complémentarité 2 Master-classes animées par Marina Prozorova, pianiste russe, et Tunç Unver, violoniste grecque, ont permis à 15 stagiaires d'approfondir leur jeu musical.

Tunç Unver, violoniste grecque a rencontré des élèves d'écoles primaires pour présenter sa passion pour le violon et répondre à leurs nombreuses questions. Les grèves des professeurs des collèges n'ont pas permis de maintenir les interventions des musiciens.

Découverte mutuelle et échange avec le Mali

Créée en 1989 pour développer les relations et la connaissance mutuelle entre les populations du Plateau Picard et de Diafarabé, région du Mali, l'association Diaka d'Arré, a envoyé au Mali

une délégation de 7 jeunes adhérents accompagnés d'adultes.

La Communauté de Communes les a soutenus dans leur volonté d'être les « porte parole » des jeunes du Plateau Picard qui n'ont pas la possibilité de partir, ils poursuivent l'action entreprise : coopération entre les écoles, aide matérielle, don de livre, aide à la construction de puits, échanges culturels... Les membres de l'association ont réalisé une exposition qui sera présentée dans plusieurs communes du Plateau Picard.

Équipements et services sportifs

Schéma des équipements sportifs intercommunaux

L'étude menée en 1999 par la Communauté de communes n'a pas été suivie d'effets jusqu'à ce jour, la commission chargée de la vie sociale ayant rappelé la nécessité, dans un premier temps, de remédier aux importants dysfonctionnements constatés dans les gymnases existants (étude de diagnostic en cours - voir chapitre « Affaires scolaires »). Pour cette raison, le projet de schéma n'a pas évolué depuis cette date.

Autres actions ou opérations

Compte administratif 2003, fonction 023 : information et communication

Opération Picardie en Ligne

Picardie en ligne est un réseau créé par le Conseil régional de Picardie. En partenariat avec la Communauté de communes, Picardie en ligne sur le Plateau Picard ce sont deux espaces de formation, des ordinateurs et un formateur qualifié.

L'objectif du dispositif *Picardie en ligne* est de permettre à tout habitant de la Communauté de communes du Plateau Picard de s'initier à la pratique de l'informatique et des technologies d'information et de communication, dont l'Internet.

La Communauté de communes propose aux utilisateurs un apprentissage encadré par un animateur (6 heures) et un crédit de 30 heures de consultation libre d'Internet en Haut Débit, sur deux espaces accessibles gratuitement à tout public : le centre de formation à Saint-Just-en-Chaussée et le collège Blin à Maignelay-Montigny.

Le récent recrutement d'un technicien informatique et le remplacement du matériel informatique obs-

olète par la région Picardie et la Communauté de communes du Plateau Picard a rendu possible la réouverture des deux espaces d'initiation au mois de novembre, suivant les mêmes principes.

Le contenu des formations est le suivant :

► Séance 1

Initiation à la micro-informatique

► Séance 2

Initiation à Internet

► Séances 3 & 4

Initiation à la messagerie électronique

L'opération « Picardie en ligne » rencontre un grand succès avec 130 demandes de formations. Des rendez-vous sont fixés jusqu'au mois d'Avril 2004 et la liste d'attente pour les futures séances de formations est quotidiennement allongée.

Pour répondre à cette demande, la Communauté de communes du Plateau Picard a donc financé l'achat de deux nouveaux ordinateurs pour le site de Saint-Just-en-Chaussée et met à disposition deux séances de formations supplémentaires à Maignelay-Montigny.

Les moyens

Les moyens financiers

Dépenses réelles de fonctionnement 2003 **6 942 500 €**

► Charges à caractère général :	33%
► Charges de personnel :	14%
► Autres charges de gestion courante :	28%
► Charges financières :	0,8%
► Charges exceptionnelles :	0,2%
► Attributions de compensation :	24%

Recettes réelles de fonctionnement 2003 **7 266 000 €**

► Produits des services, du domaine :	3%
► Impôt et taxes (3 ^{ème} année de TPU et 2 ^{ème} année de TEOM) :	58%
► Dotations et subventions :	36,4%
► Autres produits de gestion courante :	1,3%

- ▶ Atténuation de charges : 0,5%
- ▶ Produits exceptionnels : 0,7%
- ▶ Transfert de charge : 0,1%

Dépenses réelles d'investissement 2003 **1 373 580 €**

- ▶ Remboursement d'emprunt : 9%
- ▶ Opérations de la CCPP : 88%
- ▶ Opérations sous mandats : 3%

Les nouvelles opérations d'investissement programmées en 2003 sont :

- ▶ le renforcement du parc de colonnes d'apport volontaire des déchets d'emballages ménagers,
- ▶ La réhabilitation des gymnases de St Just en Chaussée et de Maignelay Montigny.
- ▶ L'acquisition de deux véhicules pour le service de portage de repas, ainsi qu'une armoire réfrigérée.
- ▶ La création d'une voirie sur la ZI nord de Saint-Just-en-Chaussée.

Le Personnel

La Communauté de Communes compte 37 agents en 2003, soit 4 agents de plus par rapport à 2003. 1 adjoint au responsable des services techniques, 1 animateur pour la déchetterie de Bulles, 1 chef d'équipe chargé de la coordination des animateurs de déchetterie et 1 animateur PEL.

Les moyens techniques

Informatique

La réalisation des nouveaux bureaux pour les services techniques a nécessité la mise en place d'un réseau reliant l'ensemble des postes informatiques de l'Espace de Baynast (services administratifs et services techniques).

Le renouvellement d'une partie du parc informatique a permis une homogénéisation des logiciels bureautiques et contribue à l'optimisation des échanges informatiques au sein des différents services.

Le parc informatique de la Communauté de communes du Plateau Picard compte 37 postes informatiques dont 9 pour l'opération Picardie en ligne.

Véhicules

Le parc de véhicules au 31 décembre 2003 est le suivant :

Type	Usage	Affectation
Jumpy	Transport réfrigéré	Service des repas
Jumpy	Transport réfrigéré	Service des repas
Partner	Utilitaire	Services techniques
Partner	Transport de personnes	Services administratifs
206	Transport de personnes	Cellule eau
206	Transport de personnes	Services techniques
206	Transport de personnes	Animateur du contrat territorial
Renault	« Bébé bus »	Petite enfance
Remorque	Transport de matériel	Services techniques

L'acquisition d'un nouveau véhicule (Partner « services administratifs ») en 2003 a permis de faire face aux nouveaux besoins liés au recrutement de personnel. Ce véhicule est utilisé en priorité par les agents des services administratifs (action culturelle et animateur NTIC), mais l'ensemble du parc est accessible à tous les agents en fonction des besoins.

La vétusté des véhicules réfrigérés et l'augmentation des besoins ont nécessité leur remplacement par de nouveaux véhicules plus spacieux, de type Jumpy. Néanmoins, un Partner est conservé pour disposer d'un véhicule supplémentaire en secours.

Par ailleurs, l'acquisition d'un nouveau « bébé bus » a été prévue au budget supplémentaire 2003 et sera réalisée en 2004.

Enfin, l'augmentation des activités de maintenance des bâtiments, des voies et des équipements communautaires (points d'apport volontaire, déchetteries...), justifieraient l'acquisition en 2004 d'une seconde remorque plus petite et facilement manœuvrable par une personne seule.

L'information et la communication

En 2001, le président de la Communauté a souhaité une meilleure information des habitants des élus communautaires sur les équipements et les prestations offertes par la Communauté de

Communes. Un cabinet de conseil en communication fut donc mandaté pour assister la Communauté dans la création d'une nouvelle charte graphique (nouveau logotype, papier à en-tête, etc.) et l'élaboration d'un plan de communication. 2002 et 2003 furent les années de mise en œuvre de ce plan.

En 2003, la Communauté a édité, entre autres documents plus spécifiques, 4 numéros d'Autrement dit (trimestriel d'information) et 11 numéros de Revue de Plateau (calendrier mensuel des manifestations) en partenariat avec l'association la rampe du Plateau Picard.

Des mouvements de personnel n'avaient pas permis l'achèvement de la refonte de son site Internet en 2002. Mais le recrutement d'un responsable informatique a permis l'ouverture au public d'une partie de ce nouveau dont l'achèvement est prévu au second trimestre 2004.

Patrimoine

Projet de création des locaux des services techniques

Compte administratif 2003 : opération d'équipement n° 31

Les travaux ont été achevés en janvier 2003, date à laquelle les agents des services techniques ont emménagé dans les nouveaux locaux.

Ceux-ci se composent de 9 bureaux, dont un double, une grande salle de réunion, un local reprographie, un espace pour les « petites » réunions, un vestiaire et une douche, ainsi qu'une salle de pause servant également de tisanerie pour la grande salle de réunion.

La totalité des travaux envisagés a pu être réalisée dans le respect de l'enveloppe prévisionnel, y compris le mobilier et les accessoires divers pour l'équipement des locaux, ainsi que la pose d'un rayonnage mobile dans le local d'archivage des dossiers issus de l'ensemble des services.

Annexe

Séances du Conseil communautaire

Date	Objet	N°
30 janvier	Evolution des compétences de la communauté de communes en matière de développement économique, de voirie et de transport	03C/01/01
	Evolution des compétences de la communauté de communes en matière d'environnement	03C/01/02
	Modifications diverses des statuts de la Communauté de communes	03C/01/03
	Modification de la composition de la commission de l'information et de la communication et désignation de nouveaux membres	03C/01/04
	Convention avec la société de crédit-bail immobilier UCABAIL et l'entreprise DISPOVET pour l'attribution d'une aide économique à l'entreprise	03C/01/05
	Convention avec la communauté de communes des Vallées de la Brèche et de la Noye pour l'utilisation de la déchetterie d'Ansauvillers	03C/01/06
	Admission des communes d'Ansacq et Rousseloy au sein du SYMOVE (Syndicat Mixte Oise Verte Environnement)	03C/01/07
	Cession d'un terrain de zone industrielle Est de Maignelay-Montigny à la commune	03C/01/08
	Proposition d'évolution des compétences de la communauté de communes en matière de services sociaux	03C/02/01
	Acquisition du terrain d'emprise de la mini-déchetterie prévue à Bulles	03C/02/02
	Acquisition du terrain d'emprise d'un bâtiment locatif à usage de magasin pour l'association La Recyclerie du Plateau Picard à St Just en Chaussée	03C/02/03
	Annulation de la délibération n°02C/06/06 portant attribution d'une indemnité de stage	03C/02/04
	Attribution d'indemnités de conseil et de budget au Trésorier de la Communauté de communes	03C/02/05
13 mars	Débat d'orientation budgétaire 2003	03C/03/01
	Inscription anticipée de crédits au budget primitif 2003 ; subventions issues du Contrat Rural avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie au profit de diverses communes et syndicats de communes ; subventions au profit des associations CSCI et CIAVL	03C/03/02
27 mars	Attribution de subventions aux associations pour l'année 2003	03C/04/01
	Convention avec l'association Les Jardins du Plateau picard pour le financement d'opérations en faveur de l'insertion sociale et professionnelle	03C/04/02
	Vote du taux de la taxe professionnelle pour 2003	03C/04/03
	Vote du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2003	03C/04/04
	Vote du budget primitif pour 2003	03C/04/05
15 mai	Retrait des Communautés de communes des Sablons, du Vexin Thelle et du Thelle Bray du SYMOVE (Syndicat Mixte Oise Verte Environnement)	03C/05/01
	Transfert de la partie de la compétence d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et assimilés, relative au « traitement » des déchets	03C/05/02
	Convention avec la Communauté de communes du Clermontois pour une étude commune sur le transport et les déplacements des personnes	03C/05/03
15 mai	Convention avec la Communauté de communes du Clermontois pour une mission commune de développement économique	03C/05/04

15 mai	Convention avec la Communauté de communes du Clermontois pour une mission commune de développement économique	03C/05/04
	Création d'un emploi non permanent de « Chargé de mission économique »	03C/05/05
	Modification de la délibération du Conseil n° 03C/01/08 du 30 janvier 2003 portant cession d'un terrain de la zone industrielle-est de Maignelay Montigny à la commune (modification de la surface du terrain cédé)	03C/05/06
	Programmation pluriannuelle de la rénovation des gymnases de la communauté de communes sis à St Just en Chaussée et Maignelay-Montigny : autorisation de programme et individualisation de crédits de paiement	03C/05/07
26 juin	Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2002	03C/06/01
	Affectation du résultat comptable de l'exercice 2002 au budget supplémentaire 2003	03C/06/02
	Convention avec l'association l'Atelier d'Etudes Instrumentales et Vocales (ADEIV) et le Syndicat Intercommunal de l'Ecole de Musique de St Just en Chaussée et du Plateau picard pour la réalisation de l'opération « Ateliers Musicaux » pendant les 3 années scolaires 2003/2004 à 2005/2006	03C/06/03
	Charte pour l'accueil des déchets des artisans dans les déchetteries publiques du département de l'Oise	03C/06/04
	Exonération de certains locaux industriels de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2004	03C/06/05
	Acquisition d'un terrain appartenant à la commune de Saint Just en Chaussée pour la construction d'un bâtiment locatif à usage de magasin de l'association La Recyclerie du Plateau Picard (modification de la délibération n° 03C/02/03 du 6 mars 2003)	03C/06/06
	Désignation d'un représentant suppléant au conseil d'administration de l'association Oise-Est-Initiative, au titre du collège des élus	03C/06/07
	Complément au régime indemnitaire du personnel pour 2003	03C/06/08
18 septembre	Relance de l'opération Picardie en Ligne	03C/07/01
	Création d'un emploi de Technicien supérieur à temps complet	03C/07/02
	Reconduction d'un marché de collecte sélective des déchets verts « porte à porte »	03C/07/03
	Convention avec l'association « Les Amis de l'Artothèque de Montiers » pour le prêt d'œuvres d'art aux communes	03C/07/04
	Programmation pluriannuelle des investissements, autorisation de programme (AP) et individualisation de crédits de paiement (CP) : AP3 : Nouvelle voie de desserte de la zone industrielle nord de St Just en Chaussée (OP 43) - AP4 Nouvelle voie de desserte de la zone industrielle est de Maignelay-Montigny (OP 47) - AP5 Extension de la déchetterie de Maignelay-Montigny (OP 51)	03C/07/05
	Réaménagement de la dette (contrats de prêts n°0622813, n°0622814 et n°0622817 modifiés)	03C/07/06
	Reprise du résultat comptable de l'exercice 2002 au budget supplémentaire 2003	03C/07/07
	Budget supplémentaire 2003	03C/07/08
	Règlement intérieur pour la création ou l'aménagement et l'entretien des nouvelles voies de desserte des zones d'activité économique	03C/07/09
	Election de deux membres du Bureau	03C/07/10
18 septembre	Election d'un membre de la commission du Développement économique et d'un membre de la commission des Finances et de l'Intercommunalité	03C/07/11
	Election de délégués titulaires et suppléants au Syndicat Mixte Oise Verte Environnement (SYMOME)	03C/07/12

13 novembre	Acquisition d'un terrain appartenant à la commune de La Neuville Roy pour la construction d'une « mini-déchetterie » ; modification de la délibération n° 02C/05/04 du 26 septembre 2002 engageant une procédure d'expropriation en vue de l'acquisition d'un terrain d'implantation de la mini-déchetterie	03C/08/01
	Convention avec la commune de Tricot pour l'aménagement des abords de la gare de chemin de fer de la commune	03C/08/02
	Programmation pluriannuelle des investissements autorisations de programme (AP) et individualisation de crédits de paiement (CP) ; AP n°6 : nouvelle voie de desserte et création de bassins d'orage et d'incendie dans la zone industrielle de Tricot (opération n° 46)	03C/08/03
	Modification de la délibération n°02C/03/01 du 30 mai 2002 relative au fonctionnement du FRDL de Picardie (Fonds Régional de Développement Local) et aux modalités d'intervention proposées pour le Plateau Picard, au regard de son projet de territoire	03C/08/04
	Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise	03C/08/05
	Suppression d'un emploi d'animateur de déchetterie en contrat « emploi-jeune » et création simultanée d'un emploi d'agent d'entretien à temps complet	03C/08/06
	Régime indemnitaire du personnel pour 2004	03C/08/07

Séances du Bureau

Date	Objet	N°
13 janvier	Appel d'offres pour la collecte sélective des emballages ménagers et des déchets verts	03B/01/01
	Virements de crédits (budget 2002)	03B/01/02
24 février	Réalisation d'un nouveau « guide des déchets ménagers » ; demande de subvention à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et à la société Eco-emballages	03B/02/01
	Avenant portant changement de nom du titulaire du marché d'enlèvement, transport et traitement des déchets collectés en déchetteries, lot n°2, gravats	03B/02/02
	Aménagement d'une nouvelle voie de desserte dans la zone industrielle nord de Saint-Just en Chaussée ; demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation de Développement Rural (DDR)	03B/02/03
	Acquisition de matériel pour le service de portage de repas à domicile : demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation de Développement Rural (DDR)	03B/02/04
	Aménagement de nouveaux points d'apport volontaire pour la collecte sélective des emballages ménagers ; demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation de Développement Rural (DDR)	03B/02/05
	Etude complémentaire au schéma directeur d'alimentation en eau potable des communes du Plateau picard ; demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie	03B/02/06
	Tarif des « master-classes » organisées dans le cadre des Rencontres Musicales du Plateau picard	03B/02/07

	Aide aux stagiaires des formations aux emplois d'animation socio-culturelle (Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur, aux Fonctions de Directeur, Attestation de Formation aux Premiers Secours: BAFA, BAFA, BAFA, AFPS et stages à thème)	03B/02/08
28 avril	Marché de fourniture de repas pour le service social de portage de repas à domicile	03B/03/01
2 juin	Avenant au marché de travaux conclu le 28 janvier 2003 avec la société APPIA Oise pour la réalisation d'une mini-déchetterie à Bulles	03B/04/01
7 juillet	Aménagement d'une nouvelle voie de desserte dans la Zone Industrielle Nord de St Just en Chaussée (opération n° 43): demande de subvention à l'Etat et au Département de l'Oise	03B/05/01
	Création d'une nouvelle voie de desserte dans la Zone Industrielle de Maignelay-Montigny (opération n° 47): demande de subvention à l'Etat et au Département de l'Oise	03B/05/02
	Agrandissement de la déchetterie de Maignelay-Montigny (opération n° 51)	03B/05/03
	Reconduction d'un marché du 29 octobre 2002 conclu avec l'entreprise Gurdebeke SA pour le tri des emballages et journaux issus d'une collecte sélective des déchets ménagers en apport volontaire	03B/05/04
28 juillet	Marché de travaux pour la réalisation d'enduits superficiels sur certaines voies communales	03/06/01
8 septembre	Création d'une nouvelle voie de desserte, d'un bassin d'orage et d'un bassin de défense incendie dans la zone industrielle de Tricot; demande de subventions à l'Etat et au Département de l'Oise	03B/07/01
	Etude de réaménagement du site de l'ancienne décharge d'ordures ménagères à Maignelay-Montigny; demande de subventions à l'ADEME et à la Région Picardie	03B/07/02
	Demande d'une licence d'entrepreneur de spectacles vivants des catégories 2 (producteurs de spectacles ou entrepreneurs de tournées) et 3 (diffuseurs de spectacles), et proposition d'un titulaire de licence	03B/07/03
	Acquisition de matériel pour le service de portage de repas à domicile; demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation de Développement Rural (DDR); modification de la délibération n° 03B/02/04 du 24.02.03	03B/07/04
22 septembre	Marché de travaux de voirie et réseaux divers dans la zone industrielle nord de St Just en Chaussée (opération n° 43)	03B/08/01
3 novembre	Nouvelle voie de desserte dans la Zone Industrielle Nord de St Just en Chaussée, deuxième tranche; demande de subvention à l'Etat et au Département	03B/09/01
	Programme annuel d'enduits superficiels sur les voies communales; demande de subvention au Département	03B/09/02
	Aménagement des abords de la gare de Tricot; demandes de subventions à la Région et au Département	03B/09/03
	Acquisition d'un véhicule aménagé dit « BébéBus »; demandes de subventions au Département et à la Caisse d'Allocations Familiales de Beauvais	03B/09/04
	Avenants aux marchés de travaux pour la réalisation des bureaux des services techniques	03B/09/05
	Marché de collecte et transport des déchets ménagers en date du 1 ^{er} mars 2001: avenant visant à transférer la partie « transport » au SYMOVE	03B/09/06
8 décembre	Marché de fourniture de deux engins compacteurs mobiles pour bennes de déchetterie	03B/10/01
	Participations aux dépenses de fonctionnement 2002 des communes d'accueil de la halte-garderie et du relais d'assistantes maternelles; subventions 2002 aux communes organisatrices de centres de loisirs et d'accueils périscolaires en faveur des enfants de moins de 6 ans	03B/10/02
	Tarif du service de portage de repas à domicile à compter du 1 ^{er} janvier	03B/10/03